République Française Département de l'Hérault SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL) DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Délibération n° 2015-11 du Comité syndical du Vendredi 13 Février 2015

CANDIDATURE DU PAYS AU PROGRAMME LEADER 2014-2020

L'an deux mil quinze le treize février à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 4 février 2015.

| Etaient présents ou représentés : | Bernard FABREGUETTES, Jean-Claude LACROIX, Denis MALLET, Daniel VIALA, Laurent DUPONT, Sonia ARRAZAT, Joëlle GOUDAL, Jean-Noël MALAN, Valérie ROUVEIROL, Jacky GALABRUN, Béatrice NEGRIER, Michel SAINTPIERRE, Agnès CONSTANT, Jean-François SOTO, Louis VILLARET, Frédéric ROIG |
|--|--|
| Absents ou excusés : | Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude REVEL, Yolande PRULHIERE, Jean TRINQUIER, Claude CARCELLER, Patrick LAMBOLEZ, Philippe SALASC, Marie-Christine BOUSQUET, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER, Patrick MOROY |
| Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16 | |

Vu que depuis septembre 2014, le Pays cœur d'Hérault s'est engagé dans l'élaboration concertée d'une nouvelle stratégie de développement local, cohérente avec le nouveau projet de territoire du Pays Cœur d'Hérault à l'horizon 2025,

Vu que le Pays Coeur d'Hérault bénéficie du dispositif SPL -Soutien préparatoire Leader- financé par la Région Languedoc-Roussillon qui a missionné un consultant pour accompagner le Coeur d'Hérault dans l'élaboration de sa candidature.

Vu l'avant-projet de stratégie élaboré par un comité technique regroupant les 3 communautés de Communes et des représentants du Conseil de développement du Pays qui s'est réuni une dizaine de fois.

Considérant que cette nouvelle stratégie LEADER a été présentée et discutée le 20 janvier 2015 à Montpeyroux avec près de 90 personnes représentant les forces vives du territoire (élus, acteurs socio-économiques, associations ...).

Considérant que les participants ont été invités à remettre également des fiches d'idées et de projets destinés à enrichir et affiner la stratégie.

Vu qu'un comité de relecture a également été constitué ce jour-là afin de partager cette candidature avec le plus grand nombre.

ARRIVE LE :

Le Comité Syndical Après en avoir délibéré, DÉCIDE A l'unanimité des suffrages exprimés

dossier ci-annexé:

D'approuver le projet de candidature au programme LEADER 2014-2020 dont la stratégie LEADER s'articule autour de 3 grands axes déclinés en fiches-mesures selon le

AXE 1 : Miser sur l'INNOVATION comme levier de développement et de création d'emplois durables

AXE 2 : Réussir la TRANSITION écologique et énergétique, facteur d'économie des ressources, de cohésion sociale et de développement économique AXE 3 : VALORISER les richesses et les savoir-faire du Cœur d'Hérault, sources de développement et de rayonnement du territoire

- ✓ D'approuver Le titre proposé pour cette nouvelle stratégie
 - « Convivencia II : Innover et entreprendre pour mieux vivre en Cœur d'Hérault »
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 16 février 2015 Le Président certifie sous sa responsabilité La présente délibération exécutoire le 16 février 2015

Le Président du Syndicat

Louis VILLARE

Publiée le 16 février 2015

Transmise le 25 février 2015

2.7 FEV. 2015
SOUS PRÉFECTURE LODEVE 34